Réf. Farde e-Assemblées : 2465436

N° OJ : **24**

Rapport - Conseil du 05/09/2022

Objet : Contrat de Sécurité et de Prévention 2022 - Subside à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit".

Le Conseil Communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil Communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

En application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'ASBL BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit;

Vu les crédits prévus à l'article 30042/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 1.300.000,00 EUR à l'article 30042/33202 du budget ordinaire 2022 à l'attention de l'asbl BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit.

Annexes :